

La lettre énergivie

PROGRAMME

L'Alsace dit oui
aux énergies renouvelables !

••• Toujours une longueur d'avance !

La signature d'une convention avec l'Etat fait de l'Alsace une région pilote en matière d'énergies renouvelables et de bâtiments à basse consommation pour la période 2006-2008.

Dans le contexte actuel de renchérissement spectaculaire du prix des énergies fossiles, cette initiative revêt une importance stratégique. Deux objectifs sont visés : la poursuite du programme énergivie consacré aux énergies renouvelables et la promotion des bâtiments à basse consommation. Mis en œuvre fin 2003, le programme énergivie a véritablement dopé les énergies alternatives : plus de 30 000 m² de capteurs solaires et 610 chaudières bois à alimentation automatique installés en Alsace.

Un programme «efficacité énergétique»

La convention donne une nouvelle impulsion au développement des énergies renouvelables en Alsace et favorisera l'émergence

À LA UNE



Signature de la convention, le 18 novembre 2005, à la Région Alsace

de bâtiments énergiquement très performants (neuf et rénovation) comme il en existe tant chez nos voisins suisses ou allemands. Associant notamment la filière du bâtiment, ce programme ambitieux fait de l'Alsace la première région française à

s'engager, à l'horizon 2025, vers l'objectif national de diviser par quatre les consommations énergétiques du bâtiment. La condition : construire ou rénover les bâtiments de façon à réduire leur consommation de chauffage à moins de 50 kWh/an par m².

EN BREF

Elus et responsables



Le 5 novembre dernier, à la Maison de la Région, plus de 300 élus alsaciens ont été sensibilisés aux énergies renouvelables à travers trois conférences : énergie et changements climatiques, rôle des collectivités dans le développement des énergies renouvelables et pouvoirs des élus locaux pour promouvoir les énergies renouvelables.

Former, c'est motiver

Pour renforcer la dynamique de développement des énergies renouvelables, l'Alsace a besoin d'acteurs de terrain compétents. D'où la formation d'agents de développement organisée en décembre dernier et qui se déroulera à nouveau le 24 et 25 janvier 2006. Un préalable indispensable pour mieux accompagner les projets mis en œuvre à l'échelle des territoires.

Contact : Alter Alsace Energies
03 89 50 06 20

Bonus

Par décision gouvernementale, le tarif garanti d'achat de l'électricité solaire augmente. Il passe de 14 à 22,5 centimes d'euro par kWh pour les particuliers en métropole. Pour le secteur tertiaire, le tarif s'élève à 30 centimes d'euro par kWh contre 14 actuellement. Le gouvernement donne ainsi un coup de pouce à la filière photovoltaïque restée trop longtemps le parent pauvre des énergies renouvelables en France. Ces dispositions devraient entrer en vigueur le 31 mars 2006.

AGENDA

Deux valent mieux qu'une

En 2006, les 2^{èmes} Rencontres énergivie se dérouleront sur deux journées au lieu d'une. Une première demi-journée rassemblera les professionnels alsaciens et les maîtres d'ouvrage pour évoquer les problématiques actuelles. Après une séance plénière en forme de bilan du programme énergivie, place aux Trophées énergivie qui récompensent les opérations

exemplaires. La seconde journée, d'envergure nationale, sera consacrée aux bâtiments «basse énergie» avec la participation de régions étrangères et le partenariat du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment). Les 27 et 28 mars 2006 à Strasbourg. www.energivie.fr

Le «contracting» vous connaissez ?

Ce nouvel instrument financier constitue une source de finan-

cement innovante des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le principe est simple : un «contracteur» prend tout en charge : travaux, fourniture de l'énergie, maintenance. L'entreprise ou la collectivité est face à un interlocuteur unique à qui elle règle des mensualités. Une journée découverte du «contracting» a été organisée le 8 décembre dernier à la Maison de la Région à Strasbourg.

Contact : BASE - Christophe Moschberger au 03 89 20 82 76



énergivie est un programme d'actions innovatrices initié par la Région Alsace pour développer les énergies renouvelables en Alsace, avec l'ADEME et l'Union européenne.

L'INVITÉ

Didier Lenoir, PRÉSIDENT DU CLER*

«Le modèle énergétique français est dépassé»



Vous critiquez fortement le système énergétique français...

Je ne suis pas contre l'intervention de l'État, mais il me paraît nécessaire que chaque collectivité, chaque territoire maîtrise une part de décision concernant les énergies renouvelables. Or, actuellement en France, le secteur de l'énergie est très centralisé. Ce mode de fonctionnement est dépassé. Il faut repartir de la base et laisser l'initiative aux collectivités, à charge pour l'Etat d'assurer la cohérence du système. Le réchauffement climatique est une réalité et nous ne pouvons continuer à vivre sur le même modèle énergétique. Il faut introduire de nouveaux

comportements et les collectivités ont là un rôle essentiel à jouer.

Quels sont les moyens à leur disposition ?

Le système centralisé français a fait oublier aux communes qu'elles sont responsables de la distribution de l'énergie. Elles s'effacent aujourd'hui derrière les concessionnaires. Les choses évoluent cependant et certaines collectivités obligent les concessionnaires à rendre des comptes et à s'orienter davantage vers les énergies alternatives. D'autres, comme Lorient, ont mis en place une équipe dédiée à la promotion des économies d'énergies. D'autres encore cherchent à développer des réseaux de chaleur alternatifs par la valorisation des déchets ou du bois. Certaines équipent

leurs bâtiments publics avec des énergies renouvelables ou favorisent leur installation dans les immeubles neufs ou réhabilités.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir

Ce n'est pas facile car il s'agit de transformer un système ancré depuis 60 ans. Mais les communes ont le pouvoir de changer la donne. Quitte à outrepasser certaines autorisations administratives en attendant une véritable décentralisation qui leur donnera autant de moyens que les communes de pays tels que l'Espagne, le Danemark ou l'Autriche. A l'évidence, il faut trouver un nouvel équilibre entre l'Etat et les territoires pour faire évoluer durablement la situation.

*Comité de liaison des énergies renouvelables

Rencontres professionnelles



• Deux réunions «Acteurs du Solaire» seront organisées pour les installateurs début 2006. La première aura lieu à l'Agence pour le Développement de l'Alsace (ADA) à Colmar le 4 janvier de 9 h à 12 h 30. Une seconde réunion est programmée le 5 janvier de 9 h à 12 h 30 à la Maison de la Région à Strasbourg. Au programme : point sur les systèmes de chauffage solaires et échanges d'expériences. Un courrier sera adressé dans ce sens aux installateurs.

• Une réunion «Club Bois Energie» est également prévue fin janvier 2006. La date, l'heure et le lieu de ce rendez-vous restent à confirmer.

Contact : Région Alsace – Sabine Goetz
03 88 15 65 16

AIDES PUBLIQUES

Une prime pour passer du fioul au bois

Depuis le 8 octobre 2005, les particuliers alsaciens peuvent bénéficier d'une prime de conversion pour le remplacement d'une chaudière fioul ou gaz par une chaudière bois à alimentation automatique. But du dispositif : substituer aux consommations d'énergies fossiles des solutions bois-énergie modernes et économiques, accélérer la progression des chaudières bois et conforter les filières d'approvisionnement régionales. La prime s'adresse aux particuliers qui occupent une maison individuelle chauffée au fioul ou au

gaz. L'aide forfaitaire, applicable sur la main d'œuvre, est versée aux 300 premières demandes selon certaines modalités liées aux ressources du foyer. L'Etat accorde



par ailleurs un crédit d'impôt de 40 % applicable sur le coût total du matériel réglé en 2005. Cette ristourne fiscale devrait passer à 50 % pour les installations réalisées et payées en 2006. A ce jour, plus de 100 dossiers ont été enregistrés.

Pour en savoir plus sur ces aides et les modalités d'attribution :

N° Vert 0800 60 60 44

www.energivie.fr

Le chiffre



En Alsace, 1 maison individuelle rénovée sur 100 est équipée d'un chauffe-eau solaire contre 1 sur 170 en France. Pour le neuf, le rapport est de 1 sur 50 en Alsace. De même, 1 logement collectif sur 100 utilise l'énergie solaire en Alsace contre 1 sur 770 en France.

énergivie, + de services

Pour en savoir plus sur les énergies renouvelables

Nos documentations

- Le guide des énergies renouvelables
- Les fiches "Aides financières"
- Les fiches techniques
- Les cahiers des charges...



Notre site www.energivie.fr